



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

N° 230504-039 : portant réglementation TEMPORAIRE du stationnement et de la circulation, en agglomération.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités Locales, complétée et modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifiée et complétée ;

Vu l'organisation par la Commune de Vinça, de la Cérémonie Commémorative du 78^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945,

Considérant que pour permettre la bonne exécution de la Cérémonie et assurer la sécurité du public et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: du dimanche 7 mai 2023 à 20h au lundi 8 mai 2023, de 13h, la circulation et le stationnement seront interdits Place du 8 mai 1945. A cet effet, l'autorité de Police fera appel à la fourrière automobile conventionnée.

ARTICLE 2 : La signalisation au droit et aux abords de la Cérémonie Commémorative sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin de la Cérémonie Commémorative par les agents du service technique de la Commune. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

ARTICLE 3 : le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt et les Agents de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le 4 mai 2023.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.